

CODE D'IMPOSITION DES BIENS ET DES SERVICES

DUREE : 1 JOUR – 7 HEURES PAR JOURNÉE DE FORMATION

SOMMAIRE DÉTAILLÉ DE LA FORMATION :

I. PRÉSENTATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS

- A. MISSIONS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- B. ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- C. POUVOIRS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- D. CHIFFRES CLEFS DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS
- E. TRANSFERT DES ACTIVITÉS DE LA DGDDI VERS LA DGFIP

II. PRÉSENTATION ET ORGANISATION DU CIBS

- A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES
- B. ÉNERGIES, ALCOOLS ET TABACS
- C. AUTRES IMPOSITIONS SECTORIELLES

III. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- A. ÉLÉMENTS TAXABLES ET TERRITOIRES
 - a. ÉLÉMENTS TAXABLES
 - b. TERRITOIRES
 - c. COMPÉTENCES DÉLÉGUÉES
- B. FAIT GÉNÉRATEUR
- C. MONTANT DE L'IMPÔT
- D. EXIGIBILITÉ
- E. PERSONNES SOUMISES AUX OBLIGATIONS FISCALES
- F. CONSTATATION DE L'IMPÔT
- G. PAIEMENT DE L'IMPÔT
- H. CONTRÔLE, RECOURS ET CONTENTIEUX

IV. ÉNERGIES, ALCOOLS ET TABACS

- A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES
 - a. FAIT GÉNÉRATEUR
 - b. MONTANT DE L'ACCISE
- B. ÉNERGIES
 - a. PRODUITS TAXABLES
 - b. MISE À LA CONSOMMATION
 - c. CHANGEMENT D'UTILISATION
 - d. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES
- C. ALCOOLS
 - a. PRODUITS TAXABLES
 - b. MISE À LA CONSOMMATION
 - c. CHANGEMENT D'UTILISATION
 - d. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

V. AUTRES IMPOSITIONS SECTORIELLES

- A. DISPOSITIONS GÉNÉRALES
- B. MOBILITÉS
 - a. TRANSPORT AÉRIEN
 - b. NAVIGATION
- C. CAS PARTICULIER DE L'ÉTHANOL

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : Maîtrise des procédures, régimes douaniers et de la pratique liée à la réglementation douanière sur le régime fiscal des biocarburants

PUBLIC : Consultant, déclarant, responsable logistique douane, revendeurs

MÉTHODE : Théorie, mise en situation professionnelle, échanges

PRÉREQUIS : Expérience dans le domaine des produits énergétiques
Entretien préalable avec le Responsable Pédagogique afin de valider les prérequis

ÉVALUATION : Questions / Réponses, partage d'expérience et QCM en fin de formation

HORAIRES : 9H à 17H (pause déjeuner d'1H incluse)

FORMATION INTER-ENTREPRISE :
LIEU : NANTES (44) ou visioconférence
Coût par stagiaire et par journée de formation : 750€ HT
(3 inscrits minimum pour la tenue de la formation)

FORMATION INTRA-ENTREPRISE :
Individuelle : 1500€/1 journée
Intra-entreprise / sur mesure : 2600€/1 journée (2 à 10 personnes).
Pour toute demande, veuillez nous contacter

INTERVENANT : Alain ROUX

Ex-directeur douane-accise

COORDONNÉES :

4 Boulevard Allard

44100 NANTES

Tel : 06 19 05 49 42

formation@sadpe.fr

NIVEAU DE FORMATION : Expert

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter pour étudier la faisabilité

DELAI D'ACCÈS : Entre 1 et 3 mois entre la prise de la commande et la réalisation de la formation